



CHATS ERRANTS, CHATS LIBRES, CHATS ABANDONNÉS



TROIS MOTS, TROIS SITUATIONS DIFFÉRENTES

Le chat errant est un chat domestique sans propriétaire connu, qui vit et se déplace seul ou en groupe sur la voie publique.

Le chat libre est un chat errant qui a été capturé, stérilisé, identifié, puis relâché là où il a été trouvé. Il est ensuite suivi par la commune ou par une association. Ce dispositif figure à l'article L.211-27 du code rural, issu de la loi du 6 janvier 1999 (modifiée par la loi du 30 novembre 2021 contre la maltraitance animale).

Le chat abandonné est un animal que son propriétaire a délaissé. L'abandon est un délit, puni de trois ans de prison et 45 000 € d'amende.

UNE OBLIGATION, ET UN CHOIX

Le maire est responsable des animaux errants sur sa commune. La loi lui laisse le choix des moyens. Il peut les faire conduire en fourrière. Il peut aussi engager la démarche des chats libres prévue à l'article L.211-27 du code rural : capture, stérilisation, identification, puis remise en liberté sur le lieu même où l'animal a été

trouvé. À Saint-Jean-de-Valérisclé, c'est cette seconde voie qui a été retenue.

CE QUE CELA DONNE CHEZ NOUS

Depuis 2023, une convention lie la mairie, l'association Les Chats Mages et la Fondation Brigitte Bardot. D'ici la fin de l'année, 54 chats auront été stérilisés et identifiés, aux frais de la Fondation.

Stériliser n'est pas un geste de confort. Un couple de chats non stérilisés peut être à l'origine de plusieurs milliers de descendants en quelques années. Sans campagne régulière, les colonies s'installent et les nuisances suivent.

Cet été, quinze chats et chatons ainsi qu'un chien ont été abandonnés sur la commune. Tous ont été pris en charge et adoptés.

DONNER UN COUP DE MAIN

Trappage, famille d'accueil, nourrissage, dons : l'association Les Chats Mages cherche des bénévoles.
06 11 65 82 57 ou 06 60 43 63 99

À QUI S'ADRESSER EN MAIRIE ?

- **URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE, VOIRIE, CIMETIÈRES**
Isabelle Cardelin - i.cardelin@mairiesjv.fr
- **ACTION SOCIALE, VIE SCOLAIRE, SANTÉ, RISQUES MAJEURS**
Anne-Marie Hillaire - am.hillaire@mairiesjv.fr
- **VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE, CULTURE ET PATRIMOINE, CÉRÉMONIES**
Pierre Marfoure - p.marfoure@mairiesjv.fr
- **SOCIAL, SOLIDARITÉ, VIE CITOYENNE**
Chantal Vidal - c.vidal@mairiesjv.fr
- **SPORTS ET JEUNESSE**
Jonathan Fernandez - j.fernandez@mairiesjv.fr

UN SEUL N° DE TÉLÉPHONE
04 66 25 60 41

LES ÉLUS DANS VOTRE QUARTIER

- **LA NOUGARÈDE**
Marjorie Barral
- **POMIER, LES RIMES**
Jean-Pascal Liberatore
- **LE BARRY, LA TOURNELLE**
Aurore Maison, Pierre Marfoure
- **LES LECQUES, LES GRANGES, RUE HAUTE**
Muriel Croxo, Chantal Vidal
- **Av. BARBERAN**
Patrick Carloni
- **PLACE PIERRE-AGNIEL**
Michel Foray
- **STADE, CAMBONNET, Av. DE LA GARE**
Jonathan Fernandez
- **Av. du 19 MARS 1962, CITÉ DE LA GARE**
Isabelle Cardelin
- **LES PRATS, LE FONTANIEU**
Anne-Marie Hillaire
- **RD 59, LE PERLOT, LES CLAUX**
Jean-Luc Michel, Marc Jekal

LES ÉLUS D'OPPOSITION

- **LE BARRY, LA TOURNELLE**
Joël Hladynink
- **LES PRATS, LE FONTANIEU**
Catherine Bais

UN DÉPÔT SAUVAGE = UN DÉPÔT DE PLAINTE



Après les constatations effectuées sur place par la gendarmerie, la mairie a porté plainte à la suite de dépôts sauvages découverts récemment sur la commune. Et elle portera plainte aussi souvent que nécessaire.

Au-delà de l'incivilité, un dépôt sauvage, c'est la pollution d'un environnement fragile et préservé, c'est du mépris pour notre cadre de vie et cela coûte du temps et de l'argent, qui pourraient être consacrés à des tâches plus utiles pour la collectivité.

Nul ne peut ignorer la loi :

NON-RESPECT DES CONSIGNES DE TRI, DES JOURS DE COLLECTE OU LE DÉPÔT HORS DES CONTENEURS



AMENDE



68 € (forfaitaire)
180 € (si retard de paiement)
— OU TRIBUNAL —
jusqu'à 450 €

ABANDON DE DÉCHETS TRANSPORTÉS EN VÉHICULE



AMENDE AU TRIBUNAL



jusqu'à 1 500 €
jusqu'à 3 000 € (récidive)
+
POSSIBLE CONFISCATION DU VÉHICULE

ABANDON PAR UN PROFESSIONNEL (ENTREPRISE OU ARTISAN)



DÉLIT



1 500 € (sans passer au tribunal)
— OU TRIBUNAL —
jusqu'à 150 000 €
et 4 ANS DE PRISON

En parallèle, le maire peut ordonner l'enlèvement du dépôt sous peine d'une amende administrative pouvant atteindre 15 000 €.

C'EST LA RENTRÉE : → LA MAIRIE DANS VOTRE QUARTIER

- **Les Prats, le Fontanieu et le Perlot** mercredi 16 septembre à 19 h (lieu à préciser)
- **Les Rimes et Pomier** mercredi 23 septembre à 19 h au parc de Pomier

→ MÉDIATHÈQUE

Les mercredis de 14 h à 16 h et les vendredis de 16 h 30 à 18 h 30

→ REPRISE DES APRÈS-MIDI JEUX

Tous les premiers mercredis du mois à partir d'octobre



AGENDA DU MOIS

Seules les informations qui nous sont parvenues dans les délais sont insérées ici.

TOUS LES VENDREDIS PETIT MARCHÉ

Square Fernand-Gineste — De 17 h à 21 h

VEN. 4

E IL VIAGGIO CONTINUA — CONCERT

Chants de lutte d'Italie et d'Espagne

Gîtes les Terrasses — À 20 h 30

Entrée libre au chapeau

Organisé par Maquis culturel

Infos et résas 06 38 69 75 41

SAM. 12

LES CHÂTAIGNERS EN PARLENT ENCORE — LECTURE THÉÂTRALISÉE

Salle Bauquier, les Mages — À 18 h

Entrée libre au chapeau

Organisé par Maquis culturel et les Imaginaires

SAM. 12

HUMANISTES — THÉÂTRE

Les grands discours de Mirabeau à Badinter

Gîtes les Terrasses — À 21 h

Entrée libre au chapeau

Organisé par Maquis culturel et les Imaginaires

Infos et résas 06 38 69 75 41

MER. 16

LA MAIRIE DANS LES QUARTIERS

Les prats, le Fontanieu, le Perlot — À 19 h

Lieu à déterminer

SAM. 19

FORUM DES ASSOCIATIONS DE LA VALLÉE DE L'AUZONNET

Salle Louis Aragon, Saint-Florent/Auzonnet

— De 10 h à 18 h

SAM. 19 — DIM. 20

CHARMES ET MANDALAS DU TANTRISME SOUFI PAR MAHMAD KHAN — EXPOSITION

1 rue de la Calade — De 14 h à 19 h

Organisé par Pépites artistiques - MAP IT

Infos 07 81 37 72 32 - lajerode@icloud.com

MER. 23

LA MAIRIE DANS LES QUARTIERS

Pomier et les Rimes — À 19 h

Parc de Pomier

SAM. 26

PÉTALE FINAL — RANDONNÉE BOTANIQUE AUTOMNALE

Saint-Victor-de-Malcalp — De 14 h à 17 h

Organisé par les Mutines indigènes

Infos et résas par sms 06 70 18 10 29

**ASSOCIATIONS, COMMERCE...
VOUS ORGANISEZ UN ÉVÉNEMENT ?**

Envoyez toutes vos infos
(nom, visuel, date, horaires, lieu, contact...)
à p.marfour@mairiesjv.fr